

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 23 août 2017, Mme Nadine Paquette, ing., dont le domicile professionnel est situé Gatineau, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

Assainissement des eaux usées

« **DE PRONONCER** la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieure Nadine Paquette dans le domaine de l'assainissement des eaux usées. »

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieure Nadine Paquette est en vigueur depuis le 23 août 2017.

Montréal, ce 5 septembre 2017

M^e Elie Sawaya, avocat
Secrétaire adjoint par intérim

